



Etude environnementale

Recherche d'eau



.....
.....
.....

ANOBÉ

Cabinet de consulting en développement environnemental

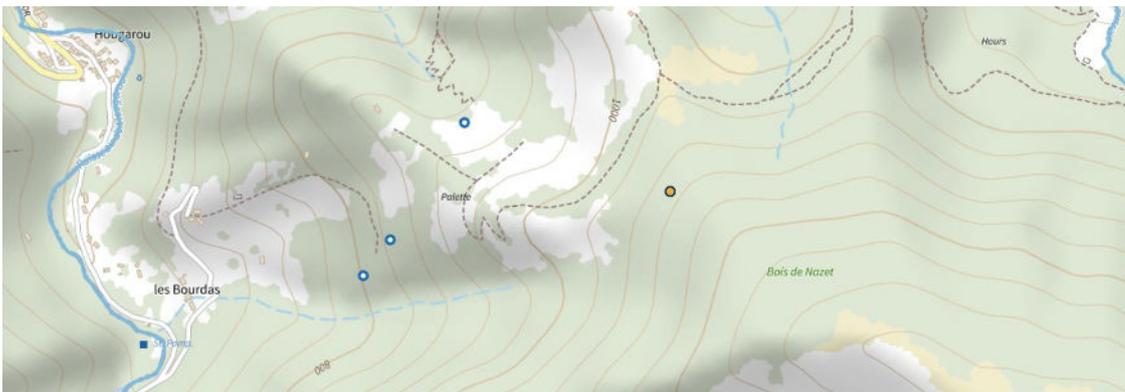
Mélissa Sabatier Versailles

sourcière/géobiologue

33 route des Pyrénées - 65190 mascaras / 06 85 77 62 64 / contactanobe@gmail.com / www.anobe.fr

Evaluation du projet

- **Date de la prospection :**
- **Nature de la prospection :**
- **Adresse du lieu de prospection :**
- **Numéro(s) et surface de la / des parcelle(s) prospectée(s) :**
.....
- **Estimation et usage des besoins en eau –**
- **Présence d'un bassin / point d'eau/ réserve / point de prélèvement, ...**
.....
- **Accès :**



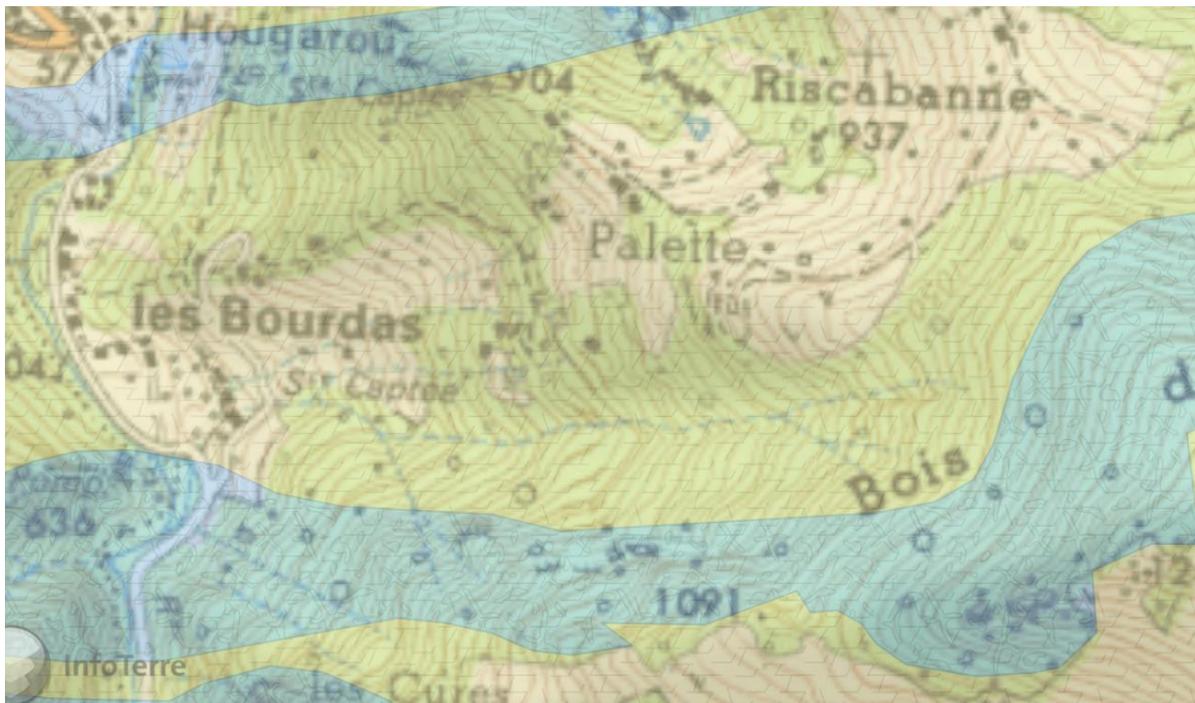
Etude environnementale et géologique

- Applications et cartes utilisées :

.....

- Altitude :

- Environnement géologique du site prospecté :



- **BDLISA V2 – Entité hydrogéologique**
 - Unité semi perméable
 - Milieu fissuré et fracturé
 - Formations intensément plissées
- **Pas de présence de point de captage déclarés à proximité de la zone étudiée**



- **Versant boisé de montagne sur schiste non calcaire**
- **Sol Alocrisols (50%) (source CNRS)**

Synthèse de l'étude environnementale :

- Environnement très peu favorable à la présence d'eau.
- Présence importante d'eau de ruissellement, zone semi perméable,
L'infiltration de l'eau dans le sol est très faible.
Sol fissuré et fracturé. Ces sols peuvent stocker de petites quantités d'eau. Ce sont des aquifères de montagne.
La présence constante d'eau dans ce secteur ne peut être garantie car elle dépendra surtout des précipitations et de la fonte des neiges.

Résultat de prospection à distance



- Présence d'un courant principal sur parcelle au nord (A) (0251) avec présence d'eau importante.
- Sur la parcelle étudiée, nous trouvons deux petites poches d'eau (B et C)
- Présence également de 2 failles géologiques, matérialisées sur la plan ci-dessus en lignes marrons.
- Nous trouvons également 5 petites veines de circulation d'eau souterraine. Leur système de réalimentation de la poche d'eau C varie, voir flèches de circulation d'eau sur le plan. 3 l'alimentent et 2 la déchargent.
- La poche B n'est pas réalimentée par des courants souterrains. Un projet de prélèvement d'eau n'est donc pas envisageable dans cette poche.
- La Poche C, est un réservoir naturel alimenté en eau. Il est également placé sur une faille géologique (2), ce qui favorise la bonne circulation de l'eau ainsi que sa qualité. Néanmoins, la structure géologique du lieu ne peut pas garantir une présence régulière d'eau toute l'année. Elle dépendra de la fonte des neiges et des précipitations. En effet, le sol étant peu perméable et fissuré, l'eau circule, mais ne reste pas. Il peut y avoir beaucoup d'eau au printemps et pas du tout d'eau en automne.

Points de prélèvements

Un projet de prélèvement d'eau est envisageable dans la poche C , à condition de prendre en considération que sa réserve en eau ne peut être garantie

P1 :

- **Système d'alimentation :** Poche d'eau souterraine – réalimenté et déchargée
- **Profondeur estimée :** 28m
- **Débit estimé :** le débit dépendra des précipitations. Pouvant aller de 12m³h à 0m³h
- **Sens d'écoulement :** voir carte
- **Relevé du point de forage :**
- **Commentaire :** Présence d'eau à 8m pas qui disparaîtra rapidement. La poche principale est à 28m. Le point de prélèvement se situe dans l'alignement faille géologique + eau.

Rappel de la réglementation

- **Article R214-1 du code de l'environnement**
- **Respecter les distances minimales de sécurité des zones polluées.**
- 200 mètres des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels.
- 35 mètres des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- 35 mètres des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.
- 50 mètres des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées.
- 35 mètres si la pente du terrain est inférieure à 7 % ou moins de 100 mètres si la pente du terrain est supérieure à 7 % des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles et des épandages de déchets issus d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Informations importantes

- Les informations données ci-dessous sont établies et estimées selon la date de prospection. Elles peuvent être amenées à se modifier.
- Même si l'intervention du sourcier reste la méthode la plus fiable pour chercher et trouver de l'eau, il ne peut en aucun cas garantir la présence de l'eau à 100%.
- C'est pourquoi, avant la réalisation du projet de captage, il est important qu'au moins deux estimations, évaluation du projet soit faites pour optimiser les couts du forage.
- Il est ici rappelé que cette étude ne peut en aucune manière, se substituer à une étude de sol réalisé par une structure habilitée. Le cabinet Anobé n'a en effet vocation ici qu'à réaliser des constatations et une étude neutre et n'est donc pas habilité à participer à l'acte de construire ni de réaliser des prélèvements de sol et ne peut, ainsi, que formuler des constatations, des mises en garde et/ou des avis de principes